

# REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

↪ **Jeudi 19 novembre 2015**

<b>F.O.</b>	
<b>1) <u>VACANCES DE POSTE</u></b>	
<p><b><u>Appel n°60/2015</u></b>  Vacance provisoire d'un poste de responsable adjoint à la Direction de l'Assurance Retraite-  Sous Direction des Retraites- Pôle Retraite Spécialisé Service Analyse Expertise Niveau 5B coeff 285/477 Filière management (statut cadre) à pour voir immédiatement. Date limite de réception des candidatures le 25/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°60/2015</u></b>   <b>A ce jour, le Pôle Etudes RH n'a pas réceptionné de candidature pour cet appel en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°59/2015</u></b>  Vacances définitives de 3 postes de conseillers enquêteurs pénibilité à la Direction de l'Assurance Retraite -sous Direction Carrière et Déclarations- Niveau 5A coeff 260/432 lors de la prise de poste puis 5B coeff 285/477 après obtention de l'agrément définitif (statut cadre) à pourvoir au 16/05/2016. Date limite de réception des candidatures le 03/12/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°59/2015</u></b>   <b>A ce jour, le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature pour cet appel en cours (1H).</b></p>
<p><b><u>Appel n°58/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'assistance à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Service Social Echelon local de Haute-Savoie base Annemasse Niveau 5B coeff 285/477 statut employé à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Date limite de réception Des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°58/2015</u></b>   <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 14 candidatures externes (13F ; 1H). L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°57/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel Sud Isère Savoie à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°57/2015</u></b>   <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H). L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°56/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel Rhône Nord-Isère programmation à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°56/2015</u></b>   <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (1F ; 2H). L'étude des candidatures est en cours.</b></p>

<p><b><u>Appel n°55/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager du groupe Conception/Organisation/Formation à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°55/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°54/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel pilote au sein de la programmation du groupe appui programmation à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°54/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°53/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel Haute-Savoie Ain à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°53/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH n'a réceptionné aucune candidature.</b></p>
<p><b><u>Appel n°52/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel Drôme Ardèche Loire à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°52/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°51/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager au groupe appui programmation à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°51/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°50/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil opérationnel de la veille et prospective  Au sein du groupe appui programmation à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Direction de la Prévention des Risques Professionnels N10A ou 11B coeff 570/785 ou 595/815 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°50/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F).  L'étude est en cours.</b></p>

<p><b><u>Appel n°49/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager territoire Sud-Isère Savoie à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels niveau 10B ou 11A coeff 595/815 ou 620/860 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Date limite de réception des candidatures 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°49/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°48/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager territoire Rhône Nord Isère à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels niveau 10B ou 11A coeff 595/815 ou 620/860 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Date limite de réception des candidatures 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°48/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H).  L'étude est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°47/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager territoire Haute-Savoie Ain à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social niveau 10B ou 11A coeff 595/815 ou 620/860 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Date limite de réception des candidatures 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°47/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (1F ; 2H).  L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°46/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil manager territoire Drôme Ardèche Loire à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social- Direction Prévention des Risques Professionnels- niveau 10B ou 11A coeff 595/815 ou 620/860 statut cadre à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Date limite de réception des candidatures le 10/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°46/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH n'a réceptionné aucune candidature.</b></p>
<p><b><u>Appel n°45/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de télé-conseiller référent à la Direction de l'Assurance retraite Sous Direction Support production Département Qualité et Offre de Service- Plateforme de Service niveau 4 coeff 240/377 à pourvoir immédiatement Date limite de réception des candidatures le 09/11/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°45/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 5 candidatures internes (5F).  L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°44/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'expert conseil en assurance retraite à la Direction de l'Assurance Retraite Agence retraite d'Annecy niveau 5A coeff 260/342 (statut employé) à pourvoir immédiatement</p>	<p><b><u>Appel n°44/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 4 candidatures internes (3F ; 1H).  L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°43/2015</u></b>  Création d'un poste de secrétaire à la Direction de la Santé au Travail et l'Accompagnement- Social Service Social Régional- niveau 4 coeff 240/377 à pourvoir immédiatement.  1 candidature réceptionnée.</p>	<p><b><u>Appel n°43/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (3F).  L'étude des candidatures est en cours.</b></p>

<p><b><u>Appel 42/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de responsable Pôle Retraite Proximité 2 à la Direction de l'Assurance Retraite Sous- Direction des Retraites Département Offre de Service de Proximité  Niveau 8 coeff 400/635 filière management à pourvoir à compter du 01 novembre 2015.  7 candidatures réceptionnées dont 4 externes et 3 internes.</p>	<p><b><u>Appel n°42/2015</u></b></p> <p><b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 26 candidatures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>8 en Interne (5F ; 3H),</b></li> <li>▪ <b>8 en Externe (4F ; 4H),</b></li> <li>▪ <b>10 Institutionnelle (4F ; 6H).</b></li> </ul> <p><b>L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel 41/2015</u></b>  Vacance provisoire de poste de manager à la Direction de la Direction de l'Assurance Retraite Sous- Direction Support Production Département Dématérialisation et Distribution des Documents Service Capture niveau B coeff 285/477 statut cadre filière management à pourvoir à compter du 12 octobre 2015. 7 candidatures réceptionnées.</p>	<p><b><u>Appel n°41/2015</u></b></p> <p><b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 7 candidatures internes (5F ; 2H).</b>  <b>L'étude des candidatures est en cours.</b></p>
<p><b><u>Appel n°39/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de chargé d'études juridiques à la Direction de la Relation Client Département Juridique niveau 5B coeff 285/477 statut cadre à pourvoir immédiatement. 75 candidatures réceptionnées (4H, 55 F) dont 14 institutions (3H,11F)et 2 internes (1H, 1F) en cours d'instruction.</p>	<p><b><u>Appel n°39/2015</u></b></p> <p><b>La candidate retenue (Institution) prendra ses fonctions le 04 Janvier 2016.</b></p>
<p><b><u>Appel n°15/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de gestionnaire de production h/F à la Direction des Systèmes d'Information pour son Département Production poste niveau 4B coef : 338/567 statut employé à pourvoir immédiatement. 13 candidatures réceptionnées en externe en cours d'instruction. La Direction a-t-elle pris sa décision ?</p>	<p><b><u>Appel n°15/2015</u></b></p> <p><b>En définitive, cet appel s'est révélé infructueux. Une nouvelle offre va être publiée sur un nouveau site de recrutement externe.</b></p>
<p><b><u>Appel n°14/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'expert en infrastructures matériel logiciel h/f à la Direction des Systèmes Informatiques pour son Pôle Infrastructures poste Niveau 6 coef : 397/672 à pourvoir immédiatement (statut cadre filière technique).  4 candidatures réceptionnées dont 2 internes, 1 externe et 1 institution.  Cet appel s'est avéré caduc, la requalification du poste a-t-elle eu été effectué ?  Quand le nouvel appel sera-t-il lancé ? La requalification a-t-elle faite ?  Fera t'elle l'objet d'un nouvel appel de poste ?</p>	<p><b><u>Appel n°14/2015</u></b></p> <p><b>Dans le cadre de la nouvelle réorganisation de la DSI, une réflexion sera menée pour requalifier ce poste.</b></p>
<p><b><u>DOSICAR</u></b></p>	
<p>2) Quel est l'état du stock actuel par activité ? (244 1<sup>er</sup> demandes, 630 réexamens, 93 notifications Factures 95 au 07/10/2015) ?</p>	<p><b>2 – Situation au 13/11/2015 :</b>  <b>OD :1313 dont 755 1ères demandes et 558 réexamens</b>  <b>Notifications de PAP : 716</b>  <b>Factures : 370</b></p>
<p>3) Combien y a t-il de courriers de réclamations en instance et quelle est la date du plus ancien? (34 courriers, date du plus ancien 24/09/2015)</p>	<p><b>3 – Courriers de réclamations en stock au 13/11/2015:</b>  <b>105 courriers correspondant à 2.5.semaines.</b></p>

<p><b>AGENCE CPHORA</b></p> <p>4) Quel est le stock de dossiers révisions dans ce secteur ? (de 15 461 au mois d'octobre)</p>	<p><b>4 – Le stock de révisions détenu par CPHORA s'élève au 13/11/2015 à 14566 dossiers.</b></p>
<p><b>CONTROLE</b></p> <p>5) Au 09//10/2015, la situation des stocks est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Droits Propres : 705</li> <li>→ Droits Dérivés : 220</li> <li>→ Révisions : 1623</li> </ul> <p>La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EJ antérieures à août : 124</li> <li>→ EJ août 2015 : 34</li> <li>→ EJ septembre 2015 : 106</li> <li>→ EJ octobre 2015 : 158</li> <li>→ EJ novembre 2015 : 132</li> <li>→ EJ décembre 2015 :48</li> <li>→ EJ janvier 2016 : 88</li> <li>→ EJ postérieures janvier 2016 ?</li> </ul>	<p><b>5 – Au 13/11 la situation est la suivante :</b></p> <p><b>Droits Propres : 1093</b></p> <p><b>Droits Dérivés : 412</b></p> <p><b>Révisions : 1160</b></p> <p><b>La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EJ antérieures à Septembre : 177</li> <li>→ EJ septembre 2015 : 89</li> <li>→ EJ octobre 2015 : 196</li> <li>→ EJ novembre 2015 : 206</li> <li>→ EJ décembre 2015 :176</li> <li>→ EJ janvier 2016 : 221</li> <li>→ EJ &gt; Janvier 2016 : 28</li> </ul>
<p><b>LIQUIDATION</b></p> <p>6) La Direction peut elle nous indiquer le nombre exact et total (agences + siège) de demandes réceptionnées et non enregistrées à ce jour (543 en octobre) ?</p>	<p><b>6 – Au 13/11/2015, 540 demandes de Droits Propres ont été réceptionnées et sont à enregistrer.</b></p>

**EFFECTIF**

- 7) Dans les tableaux la Direction peut elle nous indiquer l'état des effectifs à ce jour en précisant le motif de l'absence et le nombre de postes vacants.

ANNEE 2013-2014	Conseiller Retraite		Agents Retraite	
	JANVIER-2014		JANVIER-2014	
	ETP Théo	ETP Réel	ETP Théo	ETP Réel
01-Bourg en Bresse	2,00	2,00	14,06	14,06
07-Vals les Bains	1,00	1,00	9,24	9,24
26-PAR Montelimar	1,00	1,00		
26-Valence	3,00	3,00	6,85	6,85
38-Bourgoin Jallieu	1,00	1,00	8,66	8,66
38-Grenoble	2,54	2,54	16,77	13,77
38-PAR Voiron	1,00	1,00		
38-Vienne	1,00	1,00	6,59	4,77
42-Roanne	0,82	0,82	11,18	11,18
42-St Etienne	3,00	3,00	21,53	19,53
69-Lyon Part-Dieu	1,00	1,00	17,40	15,40
69-Lyon-Vaise			13,74	12,74
69-Vénissieux	2,00	1,50	13,80	12,80
69-Villefranche	1,00	1,00	8,23	8,23
69-Villeurbanne			13,26	13,26
73-Chambéry	2,00	2,00	14,82	12,82
74-Annecy	1,00	1,00	10,11	9,65
74-PAR Annemasse	1,82	1,00		
CPHORA			18,25	16,25
IDRHAS			17,75	16,93
Réseau Proximité	3,00	3,00		
SAE			8,08	8,08
SRI-1			20,80	20,80
SRI-2			20,60	20,60

7 - La Direction confirme qu'elle ne répondra pas à cette question, conformément aux réponses apportées les derniers mois.

<p><b><u>MICRO FILM</u></b></p> <p>8) Quel est l'état du stock de recherches pour ce secteur en interne (69 au 09/10/2015) ?</p> <p>9) y compris les demandes émanant des organismes extérieurs (137 au 09/10/2015) ?</p>	<p><b>8 – Le stock de recherches pour ce secteur en interne est de 297 au 6.11.2015</b></p> <p><b>9 – Le stock de demandes émanant des organismes extérieurs est de 199 au 6.11.2015</b></p>
<p><b><u>DPLF</u></b></p> <p>10) La Direction peut-elle nous indiquer le volume de dossiers terminés en octobre et non terminés à ce jour relevant de ce secteur (228 terminés et 304 en cours mi-octobre).</p>	<p><b>10 – Le nombre de dossiers « terminés » à mi novembre est de 252 et le nombre de dossiers « non terminés » est de 318.</b></p>
<p><b><u>SES/COURRIER/CAPTURE</u></b></p> <p>11) La direction peut-elle nous indiquer quel est le retard actuel dans ce service, par rapport au mois précédent ?</p>	<p><b>11 - Le département 3D connaît des retards notamment dus à des volumes d'entrées bien supérieurs à la normale.</b></p> <p><b>Le retard s'élève à J+15.</b></p> <p><b>Pour rappel, 5 CDD ont été affectés au Département au titre de la surcharge de travail enregistrée.</b></p> <p><b>Par ailleurs, des mesures d'urgence sont en train d'être prises pour revenir à une situation de stock raisonnable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- solidarité inter branches</li> <li>- recours à une externalisation temporaire (ésat : établissement et service d'aide par le travail)</li> <li>- heures supplémentaires</li> <li>- mesures d'organisation interne</li> </ul>
<p><b><u>SECHE-MAINS</u></b></p> <p>12) Les agents souhaitent que les services « ad hoc » mesurent l'intensité du bruit émis par les sèche mains ; en effet il est impossible de parler à proximité de ces appareils et il semble que le bruit émis soit au dessus des seuils autorisés ( 80 Db : 1<sup>ère</sup> mesures de prévention et 85 Db : mesures de correction) la Direction peut-elle répondre à cette demande ?</p>	<p><b>12 – Conformément à la réponse du mois précédent, la Direction des Ressources a été en mesure de faire procéder à des contrôles compte tenu de la présence d'un technicien de la CARSAT de Clermont Ferrand. Il apparaît que le relevé effectué fait apparaître un niveau de 91 Db pendant quelques secondes.</b></p>



<p><b><u>TEMPS PARTIEL</u></b></p> <p>13) Comme suite à notre question du mois précédent concernant les demandes de temps partiel à l'Agence de Grenoble, il semble que des pressions ou des remarques soient adressées aux agents pour les décourager de demander un temps partiel ; la Direction peut-elle rappeler que cette façon de procéder est préjudiciable au bon climat relationnel d'une équipe ?</p>	<p><b>13 – La Direction confirme en tous points les termes de sa réponse du mois précédent, à savoir qu'aucun refus de temps partiel n'a été émis lors des dernières campagnes.</b>  <b>Aucun agent ne s'est manifesté pour la prochaine campagne de temps réduit qui aura lieu au printemps 2016 et ce sujet n'a pas été abordé lors des réunions d'équipes.</b>  <b>Ce point sera inscrit par l'encadrement de site à la prochaine réunion de service (semaine 48) permettant ainsi à chacun de s'exprimer sur ce sujet.</b></p>
<p><b><u>RNE/RNI</u></b></p> <p>14) Après passage du RNE au RNI pourra-t-on connaître :  le volume des anomalies recyclées ?  le nombre de contrôles effectués ?</p>	<p><b>14 – Le périmètre visait dans un premier temps le flux des DADS, soit en majorité la validité 2014.</b>  <b>Au 9.11.2015 : 7259 reports ont été présentés pour Lyon.</b>  <b>Une deuxième vague de reports est prévue au 17.11.2015 concernant le stock des DADS assurés nés en 1956 et 1957, 241 775 RNE seront transférés au Système National de Gestion des Carrières pour Lyon.</b>  <b>Les anomalies transférées au SNGC ne concernent que les rejets sur éléments certifiés et les suspicions doubles reports.</b>  <b>Les anomalies d'identification ne sont pas concernées, le contrôle n'est donc pas impacté.</b></p>
<p><b><u>ORDE DE MISSION / DEMANDE DE REMBOURSEMENT</u></b></p> <p>15) Actuellement, pour se faire rembourser des frais de déplacement, nous devons compléter la COM 1 006, document comportant 3 feuillets.</p> <p>Dans un souci de plus grande efficacité et rapidité pour se faire rembourser, pouvons-nous envoyer au Service du Personnel un seul feuillet, signé par nos soins et notre encadrement, via la messagerie, pour passer au tout dématérialisé ?  Le problème se pose surtout au niveau des agences décentralisées : avec un coût d'affranchissement (à contrario du Siège) et un délai d'un mois et demi pour se faire rembourser.</p>	<p><b>15 – Pour rappel, les demandes de remboursement des frais de déplacement ne sont pas transmises au service du personnel mais suivent la voie hiérarchique pour signature avant transmission aux secrétariats des branches pour saisie. Les demandes de remboursement sont ensuite transmises au DCF pour validation ce qui déclenche la mise en paiement. Outre le délai d'acheminement des demandes entre les sites extérieurs et le siège il faut ajouter les délais internes, de signature par l'encadrement, de saisie, de contrôle et de paiement.</b></p> <p><b>La CARSAT prend toutes les dispositions réalisables pour réduire les délais. La dématérialisation est une possibilité mais elle doit être mise en œuvre en étudiant toutes les situations et en respectant les obligations notamment en matière d'archivage légal des justificatifs (facture d'hôtel, de péage, de parking, ...) qui reste actuellement sous forme papier.</b></p> <p><b>Dans ce cadre, la DACF organise un groupe de travail pour envisager des solutions dans les meilleurs délais.</b></p>

<p><b>C.G.T.</b></p>	
<p><b><u>1/Contrats en CDD sans terme fixe</u></b></p> <p>Les salariés embauchés en CDD (y compris CDD sans terme fixe) n'ont apparemment pas accès au logiciel STARH. Si telle était la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Direction peut-elle nous en donner les raisons ?</li> <li>- nous demandons que tous les salariés en CDD puissent avoir accès au logiciel StarH. Que compte faire la Direction ?</li> </ul>	<p><b>1 – La Direction des Ressources confirme que les CDDTF n'ont pas à avoir accès à STARH car ces agents n'en ont pas l'utilité, sauf éventuellement pour saisir des oublis de badgeage.</b></p> <p><b>Dans ce cas le département du personnel prend en charge la saisie.</b></p> <p><b>Les CDDTF ont accès toutefois au WebIRH pour consultation de leurs pointages et temps effectué.</b></p> <p><b>Quant aux CDDSTF, ils ont bien accès à STARH, leur permettant, entre autre, de planifier leurs congés.</b></p>
<p><b><u>2/ Agents en invalidité</u></b></p> <p>La Direction peut-elle préciser si les congés acquis par les agents durant une période de maladie précédant une mise en invalidité leur sont réglés s'ils ne reprennent pas le travail ?</p>	<p><b>2 – La Direction confirme que les congés acquis sont bien réglés dans le cas cité.</b></p>

### 3/Supervision des techniciens conseils retraite

Une organisation a été mise en place dans les services de liquidation internes et externes pour les agents dont on estime que le taux de retour de contrôle avec incidence financière est trop important : ils doivent faire vérifier les dossiers qu'ils ont liquidés, avant passage au contrôle ; par leurs collègues dans la même situation qu'eux.

D'abord, sur le principe, il n'est pas cohérent de faire vérifier des dossiers par des agents qui font aussi des erreurs.

Ensuite, il nous semblait que la supervision devait être organisée entre le cadre de proximité et le liquidateur supervisé ? Cette procédure a-t-elle changé ?

Si oui, cette nouvelle organisation qui se déroule au sein de l'équipe de techniciens retraite liquidateur peut susciter du mal être pour les agents supervisés vis-à-vis de leurs collègues, de surcroît si ce sont des agents expérimentés..

Mais dans le contexte d'absence de véritables formations concernant des législations et un outil technique en constant changement, il est bien difficile pour tous les agents, quelle que soit leur ancienneté, de pouvoir maîtriser dans les temps tous les maillons de ces évolutions.

De plus, pendant les périodes de congés, les agents sont amenés à revalider sous leur nom des retours contrôle d'autres collègues qui se comptabilisent finalement dans leur taux de retour personnel. Aussi, cela mériterait que l'encadrement porte son attention sur ces retours dans le détail pour vérifier le bien fondé de la décision de supervision envers certains agents à qui il est reproché trop d'erreurs car les chiffres ne sont pas toujours représentatifs de la réalité. Les agents devraient pouvoir avoir la liste des dossiers faisant retour afin qu'ils puissent prendre connaissance des erreurs et en retirer un enseignement.

Les agents estiment que cette décision de mise en supervision tombe souvent sans autres explications.

Cette situation est très sensible pour les agents car elle touche à leurs compétences et la mise en place de cette organisation de supervision entre collègues est mal perçue car elle s'apparente à de la stigmatisation.

Aussi, nous demandons à la direction qu'elle revienne au processus de supervision organisé entre l'agent et son cadre de proximité, lequel est le mieux placé pour donner à son agent les moyens de s'améliorer.

Que répond la direction ?

**3 – La Direction précise que le dispositif de supervision tel que défini par le plan socle national est assuré exclusivement par l'encadrement.**

**Par ailleurs et dans le cadre de l'amélioration de la qualité des traitements, des plans d'actions par structure ont été mis en place et présentés aux agents par la Coordinatrice Qualité dans leur globalité et par l'encadrement pour les mesures individuelles.**

**Dans ce cadre, plusieurs actions ont été déployées dont :**

- **l'utilisation du SAV (Système Auto Vérification) croisée (un TCR instruit, un second TCR ayant des résultats satisfaisants sur la typologie de dossiers concernés visualise les saisies via le SAV afin d'identifier les erreurs),**

- **l'étude des dossiers d'une typologie particulière (ex PR) confié au Référent Technique Retraite.**

**Il s'agit là de déterminer au vu des erreurs relevées, l'accompagnement, individuel ou collectif le plus adapté.**

**S'agissant des retours suite à absence d'un collègue, l'outil informatique ne permet pas d'attribuer le retour à l'instructeur initial. Toutefois compte tenu des absences de chacun, un équilibre s'effectue naturellement.**

<p><b><u>4/ Démission, rupture conventionnelle, ou licenciement</u></b></p> <p>La Direction peut-elle indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- combien de démission, rupture conventionnelle, ou licenciement pour inaptitude sont intervenus depuis deux ans en liquidation?</li> <li>- les postes correspondant ont-ils été remplacés ?</li> </ul> <p>Concernant l'inaptitude de jeunes salariés, quelles actions la Direction envisage-t-elle de mettre en place, afin d'éviter d'en arriver à des situations aussi extrêmes ?</p>	<p><b>4 – La Direction rappelle que les ruptures de contrat de travail sont détaillées dans le bilan social, présenté annuellement au Comité d'Entreprise.</b></p> <p><b>S'agissant des remplacements, il est rappelé qu'il n'y eu aucune baisse d'effectif au sein des TCR.</b></p> <p><b>Concernant les cas d'inaptitude. La Direction précise qu'il n'y a jamais eu de salarié, au sein de la CARSAT-RA, déclaré inapte au travail à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Dans une telle situation, il serait évidemment fait application de l'article L 1226-10 du Code du Travail prévoyant la consultation des délégués du personnel.</b></p> <p><b>Les seuls cas d'inaptitude ont donc été d'origine non professionnelle, aucune action préventive de l'employeur n'est donc envisageable dans une telle situation.</b></p>
<p><b><u>5/ prochaine réunion des CR ?</u></b></p> <p>Aucune réunion n'est prévue cette année pour les Conseillers Retraite, comme il a été annoncé aux agents. La direction pourrait elle nous dire quelles sont les raisons qui ont présidé à cette décision ?</p>	<p><b>5 – Il n'y a plus lieu de tenir une réunion annuelle spécifique aux Conseillers Retraite, ceux-ci étant désormais rattachés hiérarchiquement à chaque responsable d'agence, à l'instar des ECAR nommés désormais sur la nouvelle activité présentée aux Instances en mars 2014.</b></p> <p><b>Les TCR, ECAR et CR participent aux réunions hebdomadaires de service où les sujets peuvent être abordés (organisations, procédures, ...°).</b></p>
<p><b><u>6/ Augmentation de l'enveloppe de points de compétence</u></b></p> <p>L'enveloppe de points de certains secteurs semble avoir été augmentée de +10%. Dans l'affirmative, la Direction peut-elle indiquer si cette mesure concerne toutes les branches? Sinon, quelles sont les branches qui n'en auraient pas été bénéficiaires ? La direction peut-elle nous dire comment a été financée cette augmentation de l'enveloppe de points de compétence ?</p>	<p><b>6 – Toutes les branches ont bénéficié, in fine, d'une augmentation portant l'enveloppe totale de points de compétence à 30 % des effectifs.</b></p> <p><b>Cette augmentation a été financée dans le cadre des budgets de la CARSAT, dans la limite de la RMPP (rémunération moyenne des personnes en place) accordée par les Caisses nationales.</b></p>
<p><b><u>7/ Remplacement d'un poste de cadre en vieillesse</u></b></p> <p>Un cadre du service D3D doit partir prochainement. Ce poste fera t-il l'objet d'un appel à candidature? Si oui, dans quels délais ? Sinon pourquoi ?</p>	<p><b>7 – Le poste en question sera remplacé dans les meilleurs délais. A noter que le départ effectif en retraite est au 01/02/2016.</b></p>

<p><b><u>8/ Remplacements des postes au contrôle</u></b></p> <p>Deux postes au Contrôle droit et un poste en Contrôle RDC sont actuellement vacants du fait du départ en retraite des agents. Ses postes vont-ils faire l'objet d'un appel à candidature ? Si oui, dans quels délais ? Sinon pourquoi ?</p>	<p><b>8 – Il n'est pas prévu de remplacement de ces postes dans l'immédiat. D'une part les départs, comme ceux de la DAR, ont permis de recruter des agents en cours de formation qui viendront renforcer le processus de production et d'autre part la situation actuelle des stocks au contrôle aussi bien pour la carrière que pour les droits ne le justifie pas. Ce dernier point résulte pour partie du taux de sélection OMRF des dossiers soumis au contrôle en baisse (baisse de la sélection des dossiers attributions et révisions DP, baisse plus significative des révisions de service).</b></p> <p><b>Les Sous Directions de la DAR et la DACF ont une approche globale de la gestion du processus retraite. Elles pilotent la production de manière à assurer la fluidité des traitements. En cas d'alerte faisant état d'une dégradation de la situation du contrôle, des renforts seront affectés.</b></p>
<p><b><u>9/Archives</u></b></p> <p>Lors de la réunion des DP du 15 octobre 2015 la direction indiquait qu'il serait demandé aux services versants de réaliser directement leurs cartons d'archivage sur la palette de transfert mise à disposition à l'intérieur de leur local et ce afin d'éviter toute manutention de cartons d'un poids important par le Pôle Archivage Général. Ce pôle déplacera ensuite la palette à l'aide du transpalette en vue de l'envoi chez le prestataire externe. Nous avons pris acte de cette solution qui préservera effectivement la bonne santé des agents concernés.</p> <p>Toutefois, le stock actuellement en place dans les locaux d'archivage et devant être transféré chez le prestataire représente environ 400 kg. Nous demandons qu'un effectif supplémentaire soit ponctuellement débloqué afin d'aider l'archivage général pour réaliser cette opération, car l'évacuation des cartons ne peut être que manuelle. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la prévention des TMS.</p> <p>Que propose la Direction ?</p>	<p><b>9 – La solution proposée pour prévenir les TMS a fait l'objet de la rédaction d'un mode opératoire en cours de signature. Le service archivage général est en mesure d'assurer la préparation du transfert chez le prestataire, toutefois, en cas de non respect du mode opératoire, il sollicitera les services versants pour le transfert des cartons conditionnés sur le transpalette mis à leur disposition.</b></p>
<p><b><u>10/Département 3D</u></b></p> <p>Il est demandé aux agents qui ont intégré le service « courrier » de traiter tout le stock courriers de la CARSAT sans en connaître les directives de tris, ce travail n'ayant pas été précédé d'une formation adéquate.</p> <p>Cette situation ralentit le travail de fait puisque les courriers, qui n'ont pu être orientés, sont mis de côté pour faire l'objet d'une deuxième lecture par les agents expérimentés dans la fonction. De plus, cette absence de formation peut générer des erreurs d'orientations et donc une perte de temps pour les services destinataires.</p> <p>La direction peut-elle prévoir des formations à la hauteur des besoins pour les agents qui ont nouvellement intégré le service et pour la tâche qu'ils doivent accomplir ?</p>	<p><b>10 – En raison des volumes de stock, les formations dont il est question n'ont pas pu être déployées sur l'ensemble des agents. Néanmoins ont déjà été formés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 agents ex-courrier sur les paiements</b></li> <li>- <b>2 agents ex-LC sur le courrier général</b></li> <li>- <b>3 agents ex-SES sur le courrier général</b></li> </ul> <p><b>Dans l'immédiat, des mesures d'urgence vont être mises en place afin de résorber les stocks en complément des 5 CDD présents. Une fois le stock stabilisé, l'organisation définitive du D3D pourra l'être également et les formations adéquates seront alors déployées.</b></p>

<p><b><u>11/ Armoires du couloir au service 3D</u></b></p> <p>Trois armoires sont actuellement positionnées dans le couloir accédant au service. Celles-ci rétrécissent le passage du personnel et notamment celle positionnée en bout de couloir en face des boîtes aux lettres des organisations syndicales. La direction peut-elle nous dire si cet aménagement est provisoire ou définitif, sachant que cet aménagement n'était pas prévu au départ ?</p>	<p><b>11 – Il s'agit d'un aménagement provisoire autorisé à titre exceptionnel par le Service de Sécurité de la Carsat pour permettre de stocker les courriers en attente dans ces armoires et non pas au milieu du service (ce qui occasionnait gêne et non visibilité de ce stock car non organisé).</b></p> <p><b>Dès que les stocks seront revenus à la normale, ces armoires disparaîtront.</b></p>
<p><b><u>12/WEB IRH</u></b></p> <p>Le logiciel WEB_IRH très consulté par les agents a fait l'objet d'ajouts de nouvelles fonctionnalités comme la consultation des RTT et Droits à Congés : Il serait souhaitable que ces fonctionnalités soient accessibles à tous pour une information rapide et dans la mesure où Web_IRH est une image de STARH ( de la veille) et réduirait le nombre d'accès par les agents au logiciel STARH, évitant les dégradations de performances pour la DIRRES lorsqu'elle fait des mises à jours sur STARH. Que répond la DIRRES ?</p>	<p><b>12 – Le département du personnel confirme que tous les agents ont bien accès à WebIRH.</b></p>
<p><b><u>13/ Points de compétence</u></b></p> <p>Les mesures décrites dans le protocole NAO, permettent aux managers d'annoncer, de façon non nominative, les mesures prises au sein du service ou de la branche (pas de compétences pour la 3<sup>ème</sup> fois en 5 ans, nombre de points de compétences supérieurs au maximum, etc ..) . Serait-il possible pour la Direction que tous ces éléments annoncés aux agents soient affichés sur les pages sectorielles du portail Intranet, mises à jour par chaque branche, ceci afin de permettre l'information des salariés qui seraient absents quand ces informations sont communiquées aux équipes ?</p>	<p><b>13 – La Direction ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette demande dans la mesure où les managers feront oralement cette communication.</b></p>

#### **14/ Appel n° 59/2015 du 9 novembre 2015, conseiller enquêteur pénibilité**

Cet appel précise que lors de la prise de poste le niveau 5A est attribué avec un passage en 5B lors de l'agrément définitif (statut cadre).

La direction peut – elle préciser à quelle date interviendra l'agrément définitif ?

Pour ce qui concerne l'examen des candidatures, la direction peut-elle apporter une réponse sur :

- le contenu des épreuves d'évaluation,
- la validation des épreuves (grille de notation de chaque épreuve, existence d'une note éliminatoire, etc.) ?

Les postes nécessitant de nombreux déplacements, les agents retenus bénéficieront ils :

- d'un véhicule de fonction,
- d'un véhicule de service ?

Dans cette dernière hypothèse, un parc automobile leur sera-t-il affecté ?

Enfin, la direction peut elle apporter des précisions sur :

- l'organisation/articulation des activités d'enquêteur pénibilité et toute autre activité du processus retraite,
- le temps de travail affecté, au niveau prévisionnel, à l'activité de conseiller enquêteur ?

**14 – La direction précise que :**

**L'arrêté d'agrément est en cours d'élaboration. Le projet prévoit que la demande d'agrément définitif est déposée dans un délai de six mois, renouvelable une fois, à compter de la date de demande d'agrément provisoire, qui intervient à l'issue de la formation.**

**Les épreuves d'évaluation de recrutement des conseillers enquêteurs comprennent 2 temps :**

**Temps 1 : résolution d'un cas pratique (45 min)**

**Temps 2 : restitution de ce cas pratique à l'oral (15 min de présentation et 5 min d'échange avec le jury.**

**L'ensemble des documents d'évaluation a été fourni par la direction préfiguration pénibilité, pour une mise en œuvre homogène dans les organismes.**

**L'activité de ces agents pourra s'effectuer sur place mais aussi sur pièces. Dans ce cas, ils utiliseront les véhicules de service de la flotte automobile de l'organisme.**

**A ce stade du dossier, l'organisation du travail des conseillers enquêteurs pénibilité n'est pas encore définie.**

<b>C.F.D.T.</b>	
<b>A- APPELS DE POSTES</b>	
<p><b>1. <u>Appel de candidature Interne 14/2015 – UCANSS N° 15928 - Un Expert Infrastructures Matériel Logiciel H/F - La Direction des Systèmes d'Information – Pôle Infrastructures – Poste définitivement vacant-Niveau 6 – Coefficient 397/672 - Statut cadre – Filière Technique</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 13 mai 2015.</u></b></p> <p>Lors des DP de Juin 2015, la Direction nous précisait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-avoir réceptionné 7 candidatures (H) : 2 internes + 1 institution + 4 externes.</li> <li>-que les opérations de recrutement étaient en cours de réalisation</li> </ul> <p>En juillet que « les opérations de recrutement étaient en cours » et en octobre que les activités de ce poste ont été « reventilées » sur d'autre acteurs.</p> <p>Cet appel de poste a été lancé suite à une nécessité dans le service.  Nous demandons à la Direction de nous expliquer comment un poste d'Expert en Infrastructures Matériel Logiciel demandant une compétence bien spécifique peut être découpé sur plusieurs acteurs ?</p>	<p><b>1 – <u>Appel de candidature Interne 14/2015 – UCANSS N° 15928</u></b></p> <p>La DSI a, en son sein, de nombreux experts pour réaliser ses missions en particulier dans le cadre du CNPi et c'est donc vers ces acteurs que les tâches ont été redistribuées.</p>



<p><b><u>2. Appel de candidature Interne 15/2015 – UCANSS N° 16001 - Un Gestion de production (très expérimenté) H/F - La Direction des Systèmes d'Information – département Production – Poste définitivement vacant- Niveau IVB – Coefficient 338/567 - Statut employé</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 19 mai 2015.</u></b></p> <p>Lors des DP de Juin 2015, la Direction nous précisait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le Pôle RH avait réceptionné 46 candidatures soit 1 H interne et 41 H + 4 F en externes</li> <li>- Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation</li> </ul> <p>En juillet et septembre que « les opérations de recrutement étaient en cours »</p> <p>En octobre que « les candidatures reçues n'ont pu donner toute satisfaction, la recherche se poursuit.</p> <p>Les activités sont prises collectivement par le groupe SIR et par une Assistance Technique externe ».</p> <p>La Direction a-t-elle pris une décision à ce jour ?  Si non pense-t-elle relancer un appel de candidature ?</p>	<p><b><u>2- Appel de candidature Interne 15/2015 – UCANSS N° 16001</u></b></p> <p>En définitive, cet appel s'est révélé infructueux. Une nouvelle offre va être publiée sur un nouveau site de recrutement externe.</p>
<p><b><u>3. Appel de candidature Interne 16/2015 – UCANSS N° 16046- Un Attaché (e) de Direction H/F - La Direction de l'Action Sociale – Poste définitivement vacant- Niveau 7 – Coefficient 360/587 – Filière Technique</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 28 mai 2015.</u></b></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015 la Direction nous précisait « A ce jour, Le Pôle Etude RH a réceptionné 9 candidatures au total dont 2 en Institution (1F) et 7 en externe (3H/4F)».</p> <p>En Juin 2015 que les opérations de recrutement sont en cours de réalisation et lors des D.P. de juillet « que cet appel s'était révélé infructueux », et en septembre qu' « un appel ne sera pas lancé dans l'immédiat »</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?  La Direction a-t-elle pris une décision ?</p>	<p><b><u>3 – Appel de candidature interne 16/2015</u></b></p> <p>Il sera procédé à une affectation interne dans le cadre d'un reclassement.</p>

<p><b>4. <u>Appel de candidature Interne 39/2015 – 1 Chargé(e) d'Etudes Juridiques – Direction de la Relation Clients – Département Juridique et Clientèle – Service Recours Amiables et Recouvrement – Poste définitivement vacant Niveau 5B – Coefficient 285/477 – Statut cadre.</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 28 août 2015</u></b></p> <p>Lors des DP de Septembre 2015, la Direction nous précisait que « Le pôle étude RH a réceptionné 75 candidatures dont 59 externes (4H/55F), 14 Institutions (3H/11F) et 2 en Internes (1H/1F). Les opération de recrutement sont en cours. En octobre que « l'étude des candidatures est en cours »</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?  La Direction a-t-elle pris une décision ?</p>	<p><b>4 – <u>Appel n°39/2015</u></b></p> <p>La candidate retenue (Institution) prendra ses fonctions le 04 Janvier 2016.</p>
<p><b>5. <u>Appel de candidature Interne 41/2015 – Un(e) Manager – H/F – Sous-Direction Support Production – Département Dématérialisation et Distribution des Documents – Service Capture – Coefficient 285/477 – Statut cadre.</u></b>  <b><u>A pourvoir à compter du 12 octobre 2015 – Date de clôture le 29 septembre 2015</u></b></p> <p>Lors des DP d'octobre 2015, la Direction nous précisait que « Le pôle étude RH a réceptionné 7 candidatures (5F ; 2H). L'étude des candidatures est en cours de réalisation à ce jours ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?  Une candidature a-t-elle été retenue ?</p>	<p><b>5 – <u>Appel n°41/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 7 candidatures internes (5F ; 2H). L'étude des candidatures est en cours.</p>

<p><b>6. <u>Appel de candidature Interne 42/2015 – Un(e) Responsable Pôle Retraite Proximité 2 – H/F – La Direction de l’Assurance Retraite – Sous-Direction des Retraites – Département Offre de Service de Proximité – Pôle Retraite Proximité 2 – Niveau 8 - Coefficient 400/635 – Filière Management.</u></b>  <b><u>A pourvoir à compter du 01 novembre 2015 – Date de clôture le 16 octobre 2015</u></b></p> <p>Lors des DP d’octobre 2015, la Direction nous précisait « A ce jour le Pôle RH a réceptionné 7 candidatures pour cet appel en cours dont : 4 en Externe (2F ; 2H) et 3 en Interne ( 2F ; 1H)</p> <p>Qu’en est-il à ce jour ?  Une candidature à t’elle été retenue ?</p>	<p><b>6 – <u>Appel n°42/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 26 candidatures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 8 en Interne (5F ; 3H),</li> <li>▪ 8 en Externe (4F ; 4H),</li> <li>▪ 10 Institutionnelle (4F ; 6H).</li> </ul> <p>L’étude des candidatures est en cours.</p>
<p><b>7. <u>Appel de candidature Interne 43/2015 – Un(e) Secrétaire – H/F – La Directions de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Service Sociale Régional – Niveau 4 - Coefficient 240/377.</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 29 septembre 2015</u></b></p> <p>Lors des DP d’octobre 2015, la Direction nous précisait « A ce jour le Pôle RH a réceptionné 1 candidature pour cet appel en cours (1F).</p> <p>La Direction a-t-elle reçu d’autres candidatures et a-t-elle prise une décision ?</p>	<p><b>7 – <u>Appel n°43/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (3F).  L’étude des candidatures est en cours.</p>
<p><b>8. <u>Appel de candidature Interne 44/2015 – Un(e) Expert Conseil en Assurance Retraite (ECAR) – H/F – La Direction de l’Assurance Retraite – Sous-Direction des Retraites – Agence Retraite Annecy Haute Savoie – Coefficient 260/432 – Statut employé.</u></b>  <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 22 octobre 2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>8 – <u>Appel n°44/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 4 candidatures internes (3F ; 1H).  L’étude des candidatures est en cours.</p>

<p><b>9. <u>Appel de candidature Interne 45/2015 – Un(e) Téléconseiller Référent – H/F – Sous-Direction Support Production – Département Qualité et Offre de Service Multi Canal – Plateforme de Service – Niveau 4 - Coefficient 240/377.</u></b> <b><u>A pourvoir immédiatement – Date de clôture le 9 novembre 2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>9 – <u>Appel n°45/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 5 candidatures internes (5F). L'étude des candidatures est en cours.</p>
<p><b>10. <u>Appel de candidature Interne 46-47-48-49/2015 – Un Ingénieur Conseil Manager Territoire – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10B ou 11A selon expérience – Coefficient 595/815 ou 620/860 – Statut cadre.</u></b> <b><u>A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Drôme Ardèche Loire.</u></li> <li>- <u>Haute Savoie Ain.</u></li> <li>- <u>Rhône Nord Isère.</u></li> <li>- <u>Sud Isère Savoie.</u></li> </ul> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>10 – <u>Appel n°46/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH n'a réceptionné aucune candidature.</p> <p><b><u>Appel n°47/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (1F ; 2H). L'étude des candidatures est en cours.</p> <p><b><u>Appel n°48/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H). L'étude est en cours.</p> <p><b><u>Appel n°49/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H). L'étude est en cours.</p>
<p><b>11. <u>Appel de candidature Interne 50/2015 – Un Ingénieur Conseil Opérationnel Pilote de la veille et Prospective au sein du Groupe Appui Programation – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10A ou 10B selon expérience – Coefficient 570/785 ou 595/815 – Statut cadre.</u></b> <b><u>A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>11 – <u>Appel n°50/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F). L'étude est en cours.</p>

<p><b>12. <u>Appel de candidature Interne 51/2015 – Un Ingénieur Conseil Manager du Groupe Appui Programation – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10B ou 11A selon expérience – Coefficient 595/815 ou 620/860 – Statut cadre. A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>12 – <u>Appel n°51/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F). L’étude est en cours.</p>
<p><b>13. <u>Appel de candidature Interne 52-53-56-57/2015 – Un Ingénieur Conseil Opérationnel – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10A ou 10B selon expérience – Coefficient 570/785 ou 620/860 – Statut cadre. A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Drôme Ardèche Loire.</u></li> <li>- <u>Haute Savoie Ain.</u></li> <li>- <u>Rhône Nord Isère.</u></li> <li>- <u>Sud Isère Savoie.</u></li> </ul> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>13 – <u>Appel n°52/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H). L’étude est en cours.</p> <p><b><u>Appel n°53/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH n’a réceptionné aucune candidature.</p> <p><b><u>Appel n°56/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 3 candidatures internes (1F ; 2H). L’étude des candidatures est en cours.</p> <p><b><u>Appel n°57/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1H). L’étude est en cours.</p>
<p><b>14. <u>Appel de candidature Interne 54/2015 – Un Ingénieur Conseil Opérationnel Pilote de la Programation du Groupe Appui Programmation – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10B ou 10B selon expérience – Coefficient 570/785 ou 595/815 – Statut cadre. A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>14 – <u>Appel n°54/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F). L’étude est en cours.</p>

<p><b>15. <u>Appel de candidature Interne 55/2015 – Un Ingénieur Conseil Manager du Groupe Conception/Organisation/Formation – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10B ou 11A selon expérience – Coefficient 595/815 ou 920/860 – Statut cadre.</u></b>  <b><u>A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 10/11/2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>15 – <u>Appel n°55/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 1 candidature interne (1F). L'étude est en cours.</p>
<p><b>16. <u>Appel de candidature Interne 58/2015 – Un(e) Assistante de Service Social – H/F – Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Social – Service Social – Echelon Local du Service Social de Haute-Savoie – Bse ANNEMASSE – Niveau 5B – Coefficient 285/477 – Statut employé.</u></b>  <b><u>A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Date de clôture le 12/11/2015.</u></b></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures ?</p>	<p><b>16 – <u>Appel n°58/2015</u></b></p> <p>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 14 candidatures externes (13F ; 1H). L'étude des candidatures est en cours.</p>
<p><b>B- <u>DIRECTION DE L’ACTION SOCIALE</u></b></p>	

**17. Problème d'effectifs et de surcharge de travail au département  
Département Vie Autonome à Domicile**

Nous demandons à connaître l'état du stock actuel des dossiers PAP et l'ancienneté du stock pour les mêmes types de dossiers ?

La direction peut-elle nous préciser le nombre de réclamations en instances en précisant les dates d'anciennetés ?

**17 – Situation au 13/11/2015 :**

**OD : 1313 dont 755 1ères demandes et 558 réexamens**

**Notifications de PAP : 716**

**Factures : 370**

**Courriers de réclamations en stock au 13/11/2015:**

**105 courriers correspondant à 2.5.semaines.**

Stock	Au 7/11/2014	Au 5/12/2014	Au 2/01/2015	Au 5/02/2015	Au 6/03/2015	Au 7/04/2015	Au 3/05/2015	Au 12/6/2015	Au 6-07-2015	Au 1-09-2015	Au 7-10-2015
<b>ouvertures de droits</b>	1081 dont 210 1 <sup>ère</sup> demande s et 871 réexamens	1722 dont 314 1 <sup>ère</sup> demande s et 1408 réexamens	1053 dont 116 1 <sup>ère</sup> demande s et 937 réexamens	1246 dont 114 1 <sup>ère</sup> demande s et 1132 réexamens	639 dont 236 1 <sup>ère</sup> demande s et 616 réexamens	1269 dont 338 1 <sup>ère</sup> demande s et 931 réexamens (échéanc es juin 2015)	1266 dont 419 1 <sup>ère</sup> demandes et 646 réexamens	914 dont 462 1 <sup>ère</sup> demandes	1248 dont 194 1 <sup>ère</sup> demandes	315 1ères demandes et 18 réexamens	244 1ères demandes et 630 réexamens
<b>notification PAP</b>	31	81	721	348	510	269	629	622	842	489	93
<b>factures individuelles</b>	1486	1181	1296 factures (489 forfaits, 73 factures individuelles, 74 kits et 660 paiements manuels hors PPAS	1075	982 factures (198 forfaits, 54 factures individuelles et 530 paiements manuels hors PPAS	446 (102 forfaits, 57 factures individuelles + 261 paiements manuels hors PPAS	381 (66 forfaits, 74 factures individuelles, 61 kits et 180 paiements manuels hors PPAS	606	573	180	95
<b>délais en instance dans la boîte contact</b>	161 (5 semaines)	89 (3 semaines)	134 (4.5 semaines)	125 (4 semaines)	145 (4.5 semaines)	96 (3 semaines)	134 (4.5 semaines)	71 (2.5 semaines)	80 (2 semaines)	87 plus ancien 10- 08-2015	34 Le plus ancien 2 09-2015

**C – SOUS DIRECTION DES RETRAITES**

### 18. Entraide Montpellier

La Direction peut-elle nous préciser le nombre de dossiers :

- reçus à ce jour depuis le début de l'opération ?
- pris en charge ?
- terminés ?

**18 – La Direction précise que 656 dossiers de la CARSAT Languedoc Roussillon ont été réceptionnés :**

- 86 ont été retournés car hors périmètre**
- 470 ont été terminés**
- 10 sont en stock au contrôle**
- 90 sont en cours d'instruction**

## **D – DIRECTION AGENCE COMPTABLE ET FINANCIERE**

### 19. Secteur Contrôle

La direction peut-elle nous préciser le stock de dossiers à contrôler concernant les droits propres, droits dérivés, et révisions ?

	2014									2015								
	17/3	11/4	16/5	6/6	17/7	18/09	15/10	17/11	15/12	12/1	16/2	16/3	20/4	18/5	15/6	06/7	18/9	9/10
D P	153 1	268 2	363 3	458 8	356 1	399 1	517 5	532 3	434 4	484 7	486 8	449 4	363 3	348 2	170 0	161 4	936	705
EJ dé pass ées	218	287	460					173 9	110 1									
P R	437	556	729	890	939	108 5	836	839	112 5	107 5	119 4	119 3	148 2	151 7	151 3	941	482	220
R E V	948	105 7	109 6	150 3	176 2	233 3	259 5	293 9	322 9	344 0	389 1	393 8	423 8	429 4	368 1	267 6	192 1	1623

Nous préciser l'ancienneté du stock des dossiers des EJ dépassées droits propres ?

à Août 2015	à Juillet	EJ 2015	Août EJ Sept.2015	Oct. 2015	Nov 2015	Déc. 2015	Janv. 2016	EJ 2016
		34	106	158	132	48	88	1

**19 – Au 13/11 la situation est la suivante :**

**Droits Propres : 1093**

**Droits Dérivés : 412**

**Révisions : 1160**

**La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :**

**→ EJ antérieures à Septembre : 177**

**→ EJ septembre 2015 : 89**

**→ EJ octobre 2015 : 196**

**→ EJ novembre 2015 : 206**

**→ EJ décembre 2015 : 176**

**→ EJ janvier 2016 : 221**

**→ EJ > Janvier 2016 : 28**



<p><b>E – DIRECTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b></p> <p><b>20. <u>Présence le lundi</u></b></p> <p>Le 10 octobre 2014 la direction du service a diffusé une note d'instruction sur des mesures complémentaires concernant la réduction des frais de déplacement. Parmi ces mesures on pouvait noter, en direction des techniciens contrôleurs, l'instauration d'une journée au bureau, en l'occurrence le lundi.</p> <p>Depuis cette note la flotte automobile, dispositif devant contribuer à la maîtrise du budget de déplacement, a été mise en place. Aussi la direction peut-elle nous indiquer si la présence du lundi est toujours d'actualité ?</p> <p>Le cas échéant la procédure définie dans cette même note, pour valider une absence au bureau le lundi (demande et validation auprès de l'ingénieur responsable) pourrait-elle être allégée si la ou le collègue concerné(e) indiquait être présent un autre jour de la semaine ?</p>	<p><b>20 – La note d'instruction citée en objet avait en effet été élaborée dans un contexte difficile concernant le budget de frais de déplacement.</b></p> <p><b>Pour autant, avoir défini une journée dans la semaine durant laquelle la présence de l'ensemble de l'équipe est assurée est une mesure que la Direction entend pérenniser ainsi que les modalités d'une éventuelle absence.</b></p> <p><b>Il est nécessaire qu'en interne comme en externe, il y ait un jour dans la semaine où les contacts peuvent être pris et où les réunions de groupe peuvent être programmées.</b></p>
<p><b>F – TOUTES DIRECTIONS</b></p> <p><b>21. <u>Compte Personnel de Formation</u></b></p> <p>La Direction peut -elle rappeler à tout le personnel, la nécessité de créer son Compte Personnel de Formation et ce avant le 31 Décembre 2015 afin que celui-ci puisse être alimenté sans difficulté dès 2016.</p> <p>Il serait nécessaire que ce rappel soit fait par les managers lors d'une réunion de service et qu'un minimum d'information portant sur l'utilisation de ce compte et des formations éligibles soient communiqués ?</p> <p>Nous demandons à la Direction de laisser le temps nécessaire au personnel d'effectuer cette démarche.</p>	<p><b>21 – La Direction rappelle qu'une information a été diffusée sur le Portail Intranet, au mois d'octobre, sur plusieurs jours, relative au compte personnel de formation.</b></p> <p><b>Par ailleurs, de façon "durable" sur le portail, chacun peut accéder aux informations relatives à la création de son CPF dans la rubrique consacrée à la formation professionnelle :</b></p> <p><b><u><a href="http://monintranet.r06.an.cnnav/ViePratique/Formation/cpf/Pages/Mon-compte-formation-CPF.aspx">http://monintranet.r06.an.cnnav/ViePratique/Formation/cpf/Pages/Mon-compte-formation-CPF.aspx</a></u></b></p> <p><b>De plus, une fiche d'information pratique est accessible sur le portail :</b></p> <p><b><u><a href="http://monintranet.r06.an.cnnav/ViePratique/Formation/cpf/Documents/150325_InforUcanss_CPF-Salaries.pdf">http://monintranet.r06.an.cnnav/ViePratique/Formation/cpf/Documents/150325_InforUcanss_CPF-Salaries.pdf</a></u></b></p> <p><b><u>A toutes fins, il est rappelé à l'ensemble des salariés que chacun a été destinataire d'une notification des heures DIF en janvier 2015.</u></b></p> <p><b>Cette notification du solde d'heures de DIF non-utilisées au 31 décembre 2014 sert à renseigner le solde des heures DIF lorsque le salarié crée son compte formation personnel sur le site mis en place par la Caisse des dépôts et consignations : <u><a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">www.moncompteformation.gouv.fr</a></u></b></p> <p><b>Ce document est à conserver car il servira de justificatif lors de la première mobilisation effective de son CPF.</b></p>

<p><b>22. <u>Mesure salariale de 0.65 %</u></b></p> <p>La Direction peut-elle nous préciser à partir de quel mois cette mesure sera mise en œuvre et si celle-ci sera avec le rappel à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015 ?</p>	<p><b>22 – La Direction confirme que le mois de mise en œuvre de cette mesure avec effet rétroactif au 1er mai sera décembre conformément aux directives nationales.</b></p>
<p><b>23. <u>Points de Compétence</u></b></p> <p>Nous demandons à la Direction si l'information sur les points de compétence a été donnée dans tous les services ? Quand ces points seront-ils mis en paiement et avec quelle date d'effet ?</p>	<p><b>23 – Les informations collectives prévues dans la Protocole NAO seront réalisées en décembre prochain.</b></p> <p><b>Les points de compétence apparaitront sur le bulletin de salaire de novembre avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.</b></p>
<p><b>24. <u>Modalités réception tickets restaurant</u></b></p> <p>Une brève « enquête » semble être lancée dans des services extérieurs sur les modalités de réception de tickets restaurant et de stockage. Serait-ce dans le but d'améliorer les modalités de stockage par la dotation des services d'un coffre-fort par exemple ?</p>	<p><b>24 – Une étude est menée actuellement afin de rendre homogène et de sécuriser les modalités de distribution des titres-restaurant entre les sites extérieurs. Une note visant à préciser et à améliorer les modalités de gestion va être présentée prochainement en CODIR. Différentes questions vont être débattues, parmi lesquelles effectivement l'opportunité de doter certains sites de petits coffre-forts. Début 2016, les personnes concernées seront contactées par la DACF pour la mise en œuvre des nouvelles consignes.</b></p>
<p><b>25. <u>Skype pro</u></b></p> <p>Dans la rubrique vie pratique de l'accueil apparaît un onglet « skype pro ». Depuis quelle date cette application est-elle accessible ? Tous les agents sont-ils concernés par cet outil ? Il semblerait que non. En effet certains services, notamment le service social n'est pas doté de cet accès. Est-il réservé à la Branche Retraite uniquement. Pourquoi, dans ce cas, l'onglet apparaît-il sur tous les écrans ? Une information spécifique ne pourrait-elle pas être donnée ?</p>	<p><b>25 – Le lundi 16 novembre, le service helpdesk a adressé un message à tous les agents portant pour objet déploiement de Skype le 17 novembre 2015.</b></p> <p><b>Il était notamment indiqué que le 16 novembre à 18h, le service MOCS sera définitivement interrompu pour être remplacé dès le 17 novembre matin par Skype Pro.</b></p> <p><b>Au 17 novembre, il s'est donc agit de mettre en œuvre Skype uniquement pour les possédants MOCS.</b></p> <p><b>Ensuite et en fonction des choix qui seront arrêtés par direction, il sera potentiellement possible de déployer Skype à un plus grand nombre.</b></p>